



S.I.E.G.A.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DU GUIERS ET DE L'AINAN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX & LA QUALITE DES SERVICES

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2019**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	
A.	CONTACTS..... 1
B.	DESCRIPTION DU SERVICE 1
1.	NATURE DU SERVICE ASSURE 1
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE EN 2019 1
3.	MODE DE GESTION DU SERVICE 1
C.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE..... 1
1.	RENOUVELLEMENT / MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS (A LA CHARGE DU GERANT) 1
2.	EQUIPEMENTS NEUFS OU RENFORCEMENTS (A LA CHARGE DU SYNDICAT)..... 2
3.	INSPECTION/CONTROLE DES RESEAUX..... 2
4.	ENTRETIEN DES RESEAUX & BRANCHEMENTS..... 3
5.	BRANCHEMENTS 3
D.	QUALITE DU SERVICE 3
1.	ACCUEIL DES USAGERS 3
II. INDICATEURS TECHNIQUES	
A.	FONCTIONNEMENT DES BASSINS D'ORAGE 4
B.	FONCTIONNEMENT DES DEVERSOIRS D'ORAGE 4
C.	DEPOLLUTION DES EAUX USEES 6
1.	AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS D'EPURATION 6
2.	LES BOUES ET DECHETS 11
D.	RESEAUX ET COLLECTE..... 12
1.	DESCRIPTION DES RESEAUX & OUVRAGES ANNEXES..... 12
2.	USAGERS ET VOLUMES ASSUJETTIS 14
III. INDICATEURS FINANCIERS	
A.	TARIFS 14
1.	FACTURE TYPE AU 1 ^{ER} JANVIER 2018..... 15
2.	IMPAYES & ABANDONS DE CREANCE..... 15
B.	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS 15
1.	EPARGNE..... 15
2.	DETTE..... 16
3.	AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS 16
4.	PRIME EPURATION DE L'AGENCE DE L'EAU 16
C.	TRAVAUX 16
1.	PROGRAMMES EN COURS..... 16
2.	SCHEMA DIRECTEUR 16
3.	DEMARRAGE / RECEPTION..... 17
4.	RESEAUX PRIVES RETROCEDES EN 2018..... 17
5.	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 17
IV. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	
A.	DESCRIPTION DU SERVICE..... 18
B.	TARIFS 18
C.	CONTRÔLES..... 19

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A. CONTACTS

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU GUIERS ET DE L'AINAN

27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN
Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60
Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr
Site Internet : www.sie-guiers-ainan.fr

B. DESCRIPTION DU SERVICE

1. Nature du service assuré

Collecte et traitement des eaux usées pour 19 communes dont 6 communes iséroires (Pont de Beauvoisin, Pressins, Romagnieu, St Albin de Vaulserre, St Martin de Vaulserre, St Jean d'Avelanne) et 13 communes savoyardes (Domessin, Saint Béron, Belmont-Tramonet, Pont de Beauvoisin, La Bridoire, Saint Genix sur Guiers, Avressieux, Saint Maurice de Rotherens, Champagneux, Verel de Montbel, Grésin, Sainte Marie d'Alvey et Rochefort).

2. Caractéristiques techniques du service en 2019

- **6 675 usagers** desservis
- **13 484 habitants** desservis
- **619 574 m³** collectés en 2019
- **161 km** de réseau de collecte et transport d'eaux usées (hors branchements)
- **14 stations d'épuration**
- **26 postes de relevage / refoulement**
- **3 bassins d'orage, 32 déversoirs d'orage**

3. Mode de gestion du service

Pour l'ensemble du périmètre, le service fait l'objet d'un contrat de gérance passé avec SUEZ à compter du 1er janvier 2016, pour une durée maximum de 6 ans.

La prestation inclut notamment l'exploitation, la maintenance et l'entretien des stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage et autres ouvrages, la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire, l'entretien (hydrocurage) des réseaux, la réparation des réseaux, une partie de renouvellement

d'organes hydrauliques et électromécaniques, un service d'astreinte 7j/7 24h/24 pour la continuité du service.

C. EXPLOITATION

1. Renouvellement / maintenance d'équipements (à la charge du gérant)

Postes de relevage & bassins d'orage

- Audit annuel des équipements d'autosurveillance des points de rejets au milieu récepteur (entreprise CTC)
- Entretien mensuel de tous les postes de relevage : nettoyage des paniers, nettoyage des sondes de niveau et des poires de niveau.
- Hydrocurage des postes
- Mise en place des panneaux de signalisations des dangers présents sur tous les sites.

Interventions électromécaniques :

PR ZI LA BARONNIE

Remplacement de la sonde de niveau
Remplacement de la pompe n°1



PR ASTRA

Renouvellement de pompe

PR DES ETEPPES

Remplacement de la pompe n°2.

PR DU SABLON

Remplacement de la pompe n°1.
Dépose de la pompe n°2 pour remplacer la volute et démontage du clapets de la pompe. Remplacement de la boule du clapet.
Remplacement du câble téléphonique.

PR DU GUÉ D'AVAUX

Réparation des détecteurs d'intrusion.
Remplacement de parafoudre RTC suite aux orages.
Modification de la programmation de la télégestion passage en GPRS.
Remplacement de la carte ligne téléphonique par une carte GPRS de la télégestion pour la communication avec le PR du Gué d'Avaux

Dépose des pompes de relevage pour vérifier les roues, prise de côte, et vérification de leur débit. Démontage de clapets des deux pompes pour vérification.

PR DE BEAUREGARD

Remplacement de 2 poires de niveau défectueuses et modification du câblage électrique
Remplacement de la pompe n°2.

PR DE LA FORET

Remplacement des deux pompes.
Réparation du tuyau de refoulement, mise en place d'un rotate.
Réalisation d'une prise en charge sur la canalisation du refoulement pour contrôler la pression des pompes

PR DE TIRE-BERGERE

Remplacement de la pompe n°1 et réglage des poires de niveau

PR DE LESCHAUX

Remplacement de la pompe n°2.
Remplacement du compteur électrique par Enedis.

PR DU LORIDON

Remplacement de la pompe n°1.

PR DES SALINES

Remplacement des variateurs de vitesse des deux pompes.

PR BORD DU GUIERS

Remplacement de la batterie du Sofrel.

PR ZI JASMIN

Remplacement poire de niveau bas.

PR PRES ST MARTIN

Dépose du broyeur à déchets solides pour contrôle des dents, nettoyage et graissage.



PR BALCON DU GUIERS

Remplacement des deux pompes et essai des poires de niveau.

PR DES SALAMANDRES

Remplacement de la pompe n°2.

PR DE LORIDON

Remplacement de la pompe et intervention d'un automaticien pour régler l'armoire ARMELLE.

Stations d'épuration

STEP LA CALABRE

Remise en état des systèmes de détection d'intrusion
Installation préleveur
Modification de l'automatisme et de la télégestion pour passage en GPRS.
Remplacement des 2 cartes ballast des UV.
Remplacement de quartz et des lampes UV.
Remplacement du compresseur d'air pour le nettoyage des quartz des UV
Remplacement du motoréducteur de compactage du tamis rotatif n°2.
Remplacement du moteur du surpresseur n°3.
Remplacement du bloc disjoncteur contacteur du ventilateur du local surpresseur.
Mise en place d'une sonde pH dans le poste de relevage en arrivée de station.

STEP ROMAGNIEU VILLAGE

Remplacement des 2 batteries d'alimentation du panneau solaire du dégrilleur.
Remplacement du régulateur de l'alimentation batterie et panneau solaire du dégrilleur.

2. Equipements neufs ou renforcements (à la charge du syndicat)

Postes de relevage, bassins d'orage, déversoirs d'orage

POSTE DE RELEVAGE DU GUÉ D'AVAU

Remplacement des deux pompes XYLEM par des pompes de marque HYDROSTAL.
Démontage des clapets des pompes pour vérifier leur état.

Stations d'épuration

Sans objet

3. Inspection/Contrôle des réseaux

Diagnostics de réseaux existants :

Commune	Lieu-Dit / Rue	Linéaire inspecté
Domessin	Rte de Belmont / Le Falque	141 ml
Saint Genix sur Guiers	Route de Yenne	53 ml
Saint Genix sur Guiers	Rue des Juifs	97 ml
TOTAL		291 ml

Essais de réseaux neufs (opérations préalables à la réception de travaux) :

Commune	Lieu-Dit / Rue	Linéaire inspecté
Saint Maurice de Rotherens	Les Rives / Le Gris	287 ml
Belmont-Tramonet	Beltralog	87 ml
TOTAL		374 ml

4. Entretien des réseaux & branchements



Réseau	
Nombre de désobstructions (hydrocurage curatif)	3
Linéaire curé (hydrocurage curatif)	109 ml
Linéaire curé (hydrocurage préventif)	13 691 ml (soit 8,5 % du linéaire total)
Branchements	
Nombre de désobstructions	19

Déchets extraits du réseau	
Curage préventif	32 800 kg

Les déchets sont évacués à la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu (unité de lavage des sables).

5. Branchements

- Branchements neufs réalisés (entreprises habilitées) et contrôlés par les services techniques du SIEGA en 2019 : **22**

D. QUALITE DU SERVICE

1. Accueil des usagers

Tous les usagers peuvent se présenter au siège du Syndicat à l'adresse suivante :

**27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN**

Le service abonnés permet aux usagers sur simple appel téléphonique au **04 76 37 10 60** ou **04 76 37 21 18** d'obtenir tous les renseignements nécessaires, d'effectuer les principales démarches administratives liées au Service des Eaux ou de convenir d'un rendez-vous avec un technicien. Les horaires de ce service sont :

- lundi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Le service d'astreinte du gérant (SUEZ-Lyonnaise des Eaux) permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), de transport (collecteurs, postes de refoulement) et de traitement (stations d'épuration). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou plusieurs communes, constituant une agglomération d'assainissement.

Il existe 4 types d'ouvrages qui sont :

- Les ouvrages de collecte des effluents,
- Les ouvrages de transport des effluents,
- Les ouvrages de déversement et de rétention (bassins d'orage),
- Les ouvrages de traitement (stations d'épuration)



A. FONCTIONNEMENT DES BASSINS D'ORAGE

Le réseau du syndicat dispose en 2019 de **3 bassins d'orage en service**, implantés sur l'agglomération d'assainissement de La STEP de La Calabre :

1. Bassin d'orage de Pré St Martin (BO pt 38 n°1)

Le bassin d'orage, construit en lieu et place de l'ancienne station d'épuration, est constitué de 2 cuves d'un volume total de **850 m3**. Il recueille par temps de pluie le trop-plein du poste de refoulement de Pré St Martin (débit max 290 m3/h). Les eaux usées sont restituées au poste par temps sec.

En 2019, il a permis de stocker un volume total de **33145 m3** (restitué par temps sec à l'unité de traitement) et ainsi d'éviter le rejet de ces effluents au milieu naturel.

Un broyeur à déchets solide a été installé en 2013 en amont du site.

2. Bassin d'orage des Salines (BO pt 38 n° 2)

Ce bassin d'orage d'environ **100 m3** a été construit en lieu et place de l'ancienne station d'épuration. Il recueille le trop-plein du poste de refoulement de des Salines. Les eaux usées stockées sont restituées au poste par temps sec.

En 2019, il a permis de stocker un volume total de **403 m3** et ainsi d'éviter le rejet de ces effluents au milieu naturel.

3. Bassin d'orage du Gué d'Avaux

Cet ouvrage, mise en service en 2018, dispose d'une capacité de **180 m3** de stockage et inclut un poste de refoulement équipé de deux pompes de 25 m3/h.

B. FONCTIONNEMENT DES DEVERSOIRS D'ORAGE

Le réseau du syndicat est équipé de **32 déversoirs d'orage (DO)** et **6 trop-pleins de postes de refoulement (TP PR)**.

Parmi ces points de déversement au milieu récepteur, **5 ouvrages** sont situés sur un collecteur transportant une charge de pollution organique de temps sec supérieure à 2000 EH (120 kg DBO₅ / jour) et sont soumis par conséquent à une obligation réglementaire d'autosurveillance des volumes déversés. Leur équipement a été effectué entre 2010 et janvier 2015 conformément à l'arrêté préfectoral concernant l'agglomération d'assainissement de la STEP de La Calabre. Ils ont par la suite fait l'objet d'un audit initial (vérification de la conformité) puis d'audits annuels.

Arrêté du 21 juillet 2015 (prescriptions générales)

Les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/lj de DBO5 (2000 EH) font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer le temps de déversement journalier et d'estimer les débits déversés.

Pour les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/lj de DBO5 (2000 EH), le préfet peut remplacer les dispositions du paragraphe précédent par la surveillance des déversoirs d'orage dont le cumul des volumes ou flux rejetés représente au minimum 70 % des rejets annuels au niveau des déversoirs d'orage visés au paragraphe précédent.

En outre, les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/lj de DBO5 (10000 EH), lorsqu'ils déversent plus de dix jours par an en moyenne quinquennale, font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer et d'enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante (DBO5, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée par ces déversoirs.

Commune	Codification	Type	Classement (EH) (base : 60g DBO5/EH/j)				Equipe- ment autosurveillance
			< 200 EH	200 < EH < 2000	2000 < EH < 10000	> 10000 EH	
Pont de Beauvoisin 38	DO pt38 n°1	déversoir d'orage		X			
	DO pt38 n°2	déversoir d'orage			X		X
	TP PR pt38 n°1	trop-plein PR			X		X
	DO pt38 n°3	déversoir d'orage	X				
	BO pt38 n°1	trop-plein PR			X		X
	DO pt38 n°4	déversoir d'orage	X				
	DO pt38 n°5	déversoir d'orage		X			
	DO pt38 n°6	déversoir d'orage	X				
	DO pt38 n°7	déversoir d'orage	X				
	BO pt38 n°2	trop-plein PR		X			X
Pont de Beauvoisin 73	DO pt73 n°1	déversoir d'orage		X			
	DO pt73 n°2	déversoir d'orage		X			
	TP PR pt73 n°1	trop-plein PR			X		X
	TP PR pt73 n°2	trop-plein PR		X			
	TP PR pt73 n°3	trop-plein PR	X				
Pressins	DO pres n°1	déversoir d'orage	X				
	DO pres n°2	déversoir d'orage	X				
	DO pres n°3	déversoir d'orage	X				
	TP PR pres n°1	trop-plein PR		X			
Saint Albin de Vaulserre	DO st albin n°1	déversoir d'orage	X				
	DO st albin n°2	déversoir d'orage	X				
	DO st albin n°3	déversoir d'orage	X				
Saint Jean d'Avelanne	DO st jean n°1	déversoir d'orage	X				
	TP PR st jean n°1	trop-plein PR		X			
Romagnieu	DO rom n°1	déversoir d'orage	X				
	DO rom n°2	déversoir d'orage		X			
	DO rom n°3	déversoir d'orage				X	X
Saint Béron	DO st bé n°1	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°2	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°3	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°4	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°5	déversoir d'orage		X			
	DO st bé n°6	déversoir d'orage	X				
Domessin	DO dom n°1	déversoir d'orage		X			
	DO dom n°2	déversoir d'orage	X				
	DO dom n°3	déversoir d'orage	X				
	DO dom n°4	déversoir d'orage		X			
	DO dom n°5	déversoir d'orage		X			
La Bricoire	DO brid n°1	déversoir d'orage		X			
Saint Genix sur Guiers	DO st genix n°1	déversoir d'orage		X			
Belmont-Tramonet	BO Gué d'Avaux	trop-plein PR		X			

2. Déversements en 2019

Déversements		Temps sec		Temps de pluie	
		Nb jours	Volume (m3)	Nb jours	Volume (m3)
DO pt38 n°2	Bourg Neuf	0	0	37	3 233
TP PR pt38 n°1	Rue de Belley	1	78	54	36 197
BO pt38 n°1	Pré St Martin				
DO rom n°3	STEP Calabre				
DO pt73 n°3	Salamandres	2	25	41	2 352

3. Connaissance des rejets au milieu naturel

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

L'indice du SIEGA est de 120, selon le détail ci-après :

<i>Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)</i>	OUI
<i>Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</i>	OUI
<i>Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</i>	OUI
<i>Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994</i>	OUI
<i>Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</i>	OUI
<i>Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur</i>	OUI
<i>Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur</i>	OUI
<i>Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</i>	OUI
TOTAL GENERAL indicateur P255.3 (sur 120)	120

C. DEPOLLUTION DES EAUX USEES

1. Autosurveillance des stations d'épuration

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe les prescriptions générales suivantes en ce qui concerne les informations d'autosurveillance à recueillir en entrée et/ou sortie de station d'épuration :

CAPACITÉ NOMINALE STEP	≤ 200 EH	> 200 et < 500 EH	≥ 500 et < 2000 EH	≥ 2000 EH et < 10000 EH	≥ 10000 EH
Estimation du débit en entrée ou en sortie	X (1)				
Mesure du débit en entrée ou en sortie			X (1)		
Mesure et enregistrement en continu du débit en entrée et sortie				X	
Mesure des caractéristiques des eaux usées (pH, MES, DBO5, DCO, Azote, Phosphore) en entrée et en sortie		X (2) (4)	X (2) (3)	X (3)	X (3)

(1) Pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée et en sortie.

(2) Le recours à des préleveurs mobiles est autorisé.

(3) Les mesures sont effectuées sur des échantillons représentatifs constitués sur 24 heures, avec des préleveurs automatiques.

(4) uniquement pour les stations de traitement nouvelles, faisant l'objet de travaux de réhabilitation ou déjà aménagées.

La station d'épuration de La Calabre (12570 EH) fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation n° 07063 en date du 25 septembre 2007, complété par les arrêtés du 31 octobre 2012 et du 15 mai 2017, fixant les prescriptions particulières d'autosurveillance.

Concernant les autres unités de traitement du SIEGA, toutes de capacité nominale inférieure à 2000 EH, les fréquences de réalisation des bilans en 2016 étaient les suivantes (conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015) :

Capacité nominale STEP	≤ 200 EH	> 200 et ≤ 500 EH	≥ 500 et ≤ 1 000 EH	> 1 000 EH et < 2 000 EH
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans (*)	1 par an	2 par an

(*) uniquement pour les STEP nouvelles, réhabilitées ou déjà équipées ; pour les autres stations, le bilan 24H est remplacé par une mesure ponctuelle réalisée tous les ans.

DBO5 (Demande biologique en oxygène sur 5 jours) = indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques biodégradables par la quantité d'oxygène nécessaire sur 5 jours à la dégradation de ces matières.

DCO (Demande chimique en oxygène) = indice de pollution de l'eau qui traduit la quantité totale en matières organiques oxydables contenues dans l'effluent par la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder ces matières.

MES (Matières en suspension) = particules insolubles présentes en suspension dans l'eau ; elles s'éliminent en grande partie par décantation.

1. STATION D'EPURATION DE « LA CALABRE »

Mise en eau en février 2010.

Capacité nominale = 12 570 EH

De type boues activées en aération prolongée pour le traitement de la pollution carbonée, elle traite d'autre part l'azote et le phosphore (déphosphatation biologique et physico-chimique) et dispose d'une désinfection aux rayonnements UV en sortie.

Charge hydraulique

Capacité nominale : **1 860 m³/j**

Charge hydraulique	2018	2019
Volume total entrant	485 440 m ³ , soit 1330 m ³ /j tx de charge = 71,5 %	483 033 m ³ , soit 1323 m ³ /j tx de charge = 71,2 %
Volume by-passé en tête de station	5 121 m ³	20 444 m ³
Volume traité sortant	498 530 m ³	500 438 m ³

→ **Charge hydraulique moyenne en 2019 : 1323 m³/j soit 8 820 EH (ratio = 150l/hab/j)**

Charge organique & rendement épuratoire

La station a fait l'objet en 2018 de 24 bilans 24 h dans le cadre de l'autosurveillance.

SYNTHESE ANALYTIQUE :

Bilan 24 h	Charges moyennes en kg/j					
	DBO5	DCO	MES	NG	NH4	Pt
Entrée	331	862	310	90	62	8,99
Sortie	4,8	42,1	7,1	13,05	10,34	0,56
Rendement %	98 %	95 %	97 %	86 %		94 %
Niveau rejet	80 %	75 %	90 %	70 %		80 %

Bilan 24 h	Concentrations en sortie en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NG	NH4	Pt
Moyenne	4	34	6	11,1	8,5	0,55
Maximum	9	59	12	39,41	38,3	1,87
Valeur limite rejet mg/L	25	125	35	15	15	2
Valeur rédhibitoire mg/L	50	250	85			

BILAN ANNUEL	DBO5	DCO	MES	NG	NH4	Pt
Nb réglementaire bilans	24	24	24	12	12	12
Nb bilans réalisés	24	24	24	12	12	12
Nb bilans retenus	21	21	21	11	11	12
Dépassements tolérés / valeur limite par an	3	3	3	2	2	2
Dépassements / valeur limite	0	0	0	1	2	0
Dépassements / valeur rédhibitoire	0	0	0			
Conformité / paramètre	OK	OK	OK	OK	OK	OK

La station fait l'objet par ailleurs d'un suivi bactériologique des eaux traitées et du milieu récepteur, compte-tenu du classement du Guiers en eaux de baignade.

BACTERIO (après traitement UV)	E . Coli	Entérocoques
Nb réglementaire bilans	6	6
Nb bilans réalisés	6	6
Nb bilans retenus	6	6
Dépassements tolérés / valeur limite par an	1	1
Dépassements / valeur limite	0	0
Conformité / paramètre	OK	OK

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3) = 100 %

Cet indicateur, à renseigner pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH, se calcule selon la formule suivante = Nombre de bilans 24 h conformes / nombre de bilans réalisés X 100

→ Charge brute de pollution organique en 2019 :

Moyenne = 331 kg DBO5 / jour, soit 5 517 EH (ratio = 60 g/hab/jour de DBO5) soit un taux de charge de 43,92 %

d) Matières de vidange dépotées & apports extérieurs

La station est équipée d'une fosse de dépotage pour les matières de vidange (capacité environ 25 m³) avec dégrillage et d'un puits de reprise (7 m³) pour admission dans le bassin d'aération.

Volume dépoté en 2019 : 0 m³

2. STATION DE ROMAGNIEU « CHEF-LIEU » (LITS PLANTES DE ROSEAUX)

Description : cette station de 195 EQ a été intégralement réhabilitée en 2016 et sa capacité portée à 250 EH. Elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 38-2015-148 portant spécifications particulières.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station n'a pas fait l'objet d'un bilan 24 h en 2019.

3. LAGUNE NATURELLE DE « LA CICATIERE » A DOMESSIN

Description : station réalisée en 1991 (400 EH).

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station n'a pas fait l'objet d'un bilan 24 h en 2019.

En revanche, la station a fait l'objet de 2 visites du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 26/09/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	180	8	96	35 mg/L – 60 %
DCO	459	71	85	200 mg/L – 60 %
MES	144	8	94	50 %

→ ANALYSE CONFORME (arrêté du 21/07/15)

Puis en date du 07/11/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	152	3	98	35 mg/L – 60 %
DCO	352	31	91	200 mg/L – 60 %
MES	96	3	97	50 %

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

4. STATION DE ST BERON - CHEF LIEU

Description : cette station de 600 EH, de type boues activées, est basée sur le système Planchet (clarificateur concentrique au bassin d'aération et turbine assurant à la fois l'aération et la recirculation). L'unité a été construite en 1974.

Elle a fait l'objet de réhabilitations depuis 2010 : changement de la turbine d'aération, mise en place d'une extraction automatisée des boues avec silo de stockage, couverture du bassin avec système de désodorisation.

Fréquence d'auto-surveillance : 1 bilan tous les ans

La station a fait l'objet d'un bilan 24 h le 26/06/19 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	121,1	8,6	30,2	9,3			
Sortie		1,8	2,1	1,7			
Rendement %		79	93	82	54	75	15

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	71	250	77	23,3	22	2,57
Sortie	15,00	17,00	14,00	10,8	5,4	2,18
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	85 mg/L			

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

→ **BILAN CONFORME** (arrêté du 21 juillet 2015)

D'autre part, la station a fait l'objet de 2 visites du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 20/02/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	212	< 3	98	35 mg/L – 60 %
DCO	722	< 30	96	200 mg/L – 60 %
MES	420	5	99	50 %

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

Puis en date du 26/09/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	199	4	98	35 mg/L – 60 %
DCO	355	38	89	200 mg/L – 60 %
MES	108	7	94	50 %

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

5. LAGUNE NATURELLE DE LA BRIDOIRE

Description : cette lagune d'une capacité de 1000 EH a été réalisée en 1985.

Fréquence d'auto-surveillance : 1 bilan tous les ans

La station a fait l'objet d'un bilan 24 h le 26/06/19 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	50,7	33	129	76,5	19,5	13,8	1,8
Sortie	32,3	4,5	20,6	5,7	3,9	4,1	0,5
Rendement %		86	84	93	80	71	70

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	220	860	510	130	92	11,8
Sortie	30	137	38	26	27	3,53
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L			

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

→ **BILAN CONFORME** (arrêté du 21 juillet 2015)

D'autre part, la station a fait l'objet de 2 visites du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 20/02/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	336	21	94	35 mg/L – 60 %
DCO	664	111	83	200 mg/L – 60 %
MES	196	23	88	50 %

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

Puis en date du 26/09/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	898	19	98	35 mg/L – 60 %
DCO	1380	116	92	200 mg/L – 60 %
MES	556	23	88	50 %

➔ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

6. STATION DE BELMONT TRAMONET – « TRAMONET »

Description : station construite en 1977 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 150 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

Cette unité sera supprimée en 2021 avec la réalisation d'un transit d'eaux usées vers l'agglomération d'assainissement de Saint Genix sur Guiers.

7. LAGUNE NATURELLE DE SAINT GENIX SUR GUIERS

Description : cette lagune d'une capacité de 2000 EH a été mise en service en 1980.

Fréquence d'autosurveillance : 2 bilans par an

La station a fait l'objet de 2 bilans 24 h en 2019 :

- Le 08/07/19 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	466,8	107,4	215,7	93,4	24,3	17,7	1,4
Sortie	201,0	8,9	59,8	10,7	12,0	11,2	1,1
Rendement %		92	72	89	51	37	21

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	230	462	200	52	38	3,07
Sortie	19	128	23	26	24	1,1
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L			

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

➔ **BILAN CONFORME** (arrêté du 21 juillet 2015)

Le 06/08/19 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	490,6	93,2	267,9	294,4	23,6	17,7	1,6
Sortie	210,7	4,4	49,1	8,8	16,8	16,2	2,5
Rendement %		95	82	97	29	8	-54

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	190	546	600	48,2	36	3,35
Sortie	9	100	18	34	33	5,16
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L			

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

➔ **BILAN CONFORME** (arrêté du 21 juillet 2015)

D'autre part, la station a fait l'objet de 2 visites du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 20/02/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	151	38	75	35 mg/L – 60 %
DCO	364	127	65	200 mg/L – 60 %
MES	174	26	85	50 %

➔ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

Puis en date du 26/09/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	124	15	88	35 mg/L – 60 %
DCO	239	84	65	200 mg/L – 60 %
MES	192	40	79	50 %

➔ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

8. STATION DE CHAMPAGNEUX – « CHEF-LIEU »

Description : station construite en 1992 et constituée d'un lit bactérien forte charge de 350 EH

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station n'a pas fait l'objet d'un bilan 24 h en 2019.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 07/11/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	478	19	96	35 mg/L – 60 %
DCO	998	95	90,5	200 mg/L – 60 %
MES	586	32	94,5	50 %

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

9. STATION DE CHAMPAGNEUX – « LESCHAUX »

Description : station construite en 1987 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 150 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE sans analyse ponctuelle, en date du 07/11/19 :

10. STATION D'AVRESSIEUX « CHEF-LIEU » (LITS PLANTES DE ROSEAUX)

Description : Cette unité de 350 EH a été mise en service en 2004. Elle a fait l'objet d'une **réhabilitation partielle en 2016** (prétraitements, bassin du 1^{er} étage, chasses) avec régularisation administrative au titre de la Loi sur l'Eau. Elle fait donc l'objet d'un arrêté préfectoral n° 2017-1202 portant spécifications particulières.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station a fait l'objet d'un bilan 24 h le 26/11/19 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	20,9	0,6	1,9	1,6			
Sortie		0,1	0,3	0,0			
Rendement %		90	84	97			

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	31	93	77	12,5	14	1,55
Sortie	3	15	2	0,7	0,5	2,19
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réhibitoires	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L			

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

→ **BILAN CONFORME** (arrêté du 21 juillet 2015)

Par ailleurs, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 07/11/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)	Réhibitoire (mg/L)
DBO5	152	< 3	> 98	35 mg/L – 60 %	70 mg/L
DCO	436	< 30	> 93	200 mg/L – 60 %	400 mg/L
MES	192	< 2	> 99	50 %	85 mg/L
NTK		< 1			
Pt		4			

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

11. STATION D'AVRESSIEUX « LES MOULINS »

Description : station construite en 1993 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

12. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BOURG »

Description : station construite en 1980 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

13. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BORNET »

Description : station construite en 1985 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

14. STATION DE VEREL DE MONTBEL

Description : station construite en 1992 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 200 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 26/09/19 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	1010	18	98	35 mg/L – 60 %
DCO	1910	156	92	200 mg/L – 60 %
MES	1390	34	98	50 %

→ **ANALYSE CONFORME** (arrêté du 21/07/15)

2. Les boues et déchets

ISERE

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (indicateur P203.0)

STATION DE LA CALABRE – ROMAGNIEU

- Production de boues (extraction de boues fraîches depuis le bassin d'aération vers les bassins plantés de roseaux) : **74 123 m3** répartis sur les 8 bassins (à une concentration moyenne de **3,10 g/L**),
→ soit **230 tonnes MS**
- Elimination / Valorisation des boues :
La filière boues est de type rhyzocompostage (déshydratation et minéralisation dans 8 bassins de 530 m2 plantés de roseaux) : les boues sont stockées 4 à 5 ans (à charge nominale) dans chaque bassin avant curage. Les boues feront l'objet d'une valorisation en agriculture.
- Elimination / Valorisation des autres sous-produits :
Les refus de dégrillage (grossier + tamis rotatifs) sont égouttés, compactés, puis ensachés : **12 460 kg en 2019**.

STATION DE ROMAGNIEU - CHEF-LIEU (LITS PLANTES DE ROSEAUX)

Pour mémoire, le curage des boues du 1er étage a été effectué en mai 2014 et leur épandage en octobre 2014 (9,24 tMS).

SAVOIE

La quasi-totalité des boues produites en 2019 ont fait l'objet d'une valorisation agricole (après ou sans stockage préalable) dans le cadre de plans d'épandage réglementaire.

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (indicateur P203.0)
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3) = Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100

Station d'épuration	Volume ou Tonnage brut (production / curage) → indicateur P203.0	Répartition du volume ou Tonnage par filière / destination		→ indicateur P206.3
		Epandage agricole	Autre filière	
BELMONT TRAMONET (Tramonet)	30 m3 à 16,30 g/L	0,49 t MS		100 %
	20 m3 à 39,30 g/L		0,79 t MS (incinération)	100 %
ST BERON (Le Bourg)	103 m3 à 17,40 g/L	1,79 t MS		100 %
ST BERON (Le Gravent)	18 m3 à 15,60 g/L	0,28 t MS		100 %
AVRESSIEUX (Les Moulins)	10 m3 à 37,90 g/L	0,38 t MS		100 %
ST MAURICE de ROTHERENS (Le Bourg)	12 m3 à 21,40 g/L	0,26 t MS		100 %
ST MAURICE de ROTHERENS (Le Bornet)	8 m3 à 13,80 g/L	0,11 t MS		100 %
Lagune de DOMESSIN (La Cicatière)	Dernier curage du bassin N° 1 en 2010			
Lagune de LA BRIDOIRE	Dernier curage effectué en 2009			
Lagune de ST GENIX SUR GUIERS	Curage prévu en 2021 / 2022 après mise en eau de la nouvelle STEP			
CHAMPAGNEUX (Chef-Lieu)	147 m3 à 31,70 g/L	4,66 t MS		100 %
CHAMPAGNEUX (Leschaux)	52 m3 à 7,50 g/L	0,39 t MS		100 %
AVRESSIEUX (Chef-Lieu - filtre planté)	Dernier curage en 2015 et épandage en 2016			
VEREL DE MONTBEL (Chef-Lieu)	70 m3 à 19,60 g/L	1,37 t MS		100 %
TOTAL		9,73 T MS	0,79 T MS	100 %
		10,52 T MS		

D. RESEAUX ET COLLECTE

1. Description des réseaux & ouvrages annexes

Le réseau est constitué d'un linéaire total de **161 km** (au 31 décembre 2019) répartis de la manière suivante :

Commune	Réseaux d'eaux usées (ml)	Refoulement (ml)	Réseaux unitaires (ml)
Pont de Beauvoisin 38	20 967	1 930	3 865
Pressins	4 876	672	1 640
Romagnieu	4 324	280	98
Saint Albin de Vaulserre	3 302	0	2 149
Saint Jean d'Avelanne	3 545	727	4 423
Saint Martin de Valsierre	0	0	0
Pont de Beauvoisin 73	7 604	394	4 053
Saint Béron	4 340	415	0
Domessin	16 823	1553	600
Belmont-Tramonet	11 160	411	0
La Bridoire	5 730	0	0
Saint Genix sur Guiers	23 899	659	1 266
Saint Maurice de Rotherens	4 456	0	0
Avressieux	7 274	0	0
Verel de Montbel	4 656	0	0
Champagneux	12 122	940	0
Total	135 078	7 981	18 094
Total général	161 153		

Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

	total
Postes de relevage / refoulement (PR)	26
dont PR avec trop-plein soumis à autosurveillance	2
Bassins d'orage (BO)	3
dont TP soumis à autosurveillance	1
Déversoirs d'orage (DO)	32
dont 2000 < EH < 10000 EH	1
dont EH > 10000 EH	1

3 bassins d'orage

- **BO Pré Saint Martin (BO pt 38 n°1)** à Pont de Beauvoisin Isère : capacité de **850 m³** (2 bassins d'orage de 530 et 320 m³), trop-plein équipé d'un débitmètre (soumis à autosurveillance)

- **BO Les Salines (BO pt 38 n°2)** à Pont de Beauvoisin Isère : capacité de **100 m³**, trop-plein équipé d'un débitmètre (sans obligation réglementaire)
- **BO du Gué d'Avaux** à Belmont-Tramonet : capacité de **180 m³**, trop-plein équipé d'une mesure de débit (sans obligation réglementaire)

32 déversoirs d'orage, dont 2 soumis à autosurveillance

1 DO > 10000 EH :

- **DO en-tête STEP CALABRE (DO rom n°3)**, équipé d'un débitmètre en 2010

1 DO entre 2000 et 10000 EH :

- **DO Place du Bourg Neuf (DO pt 38 n°2)**, équipé pour l'autosurveillance en janvier 2015

26 postes de relèvement

- **PR de Pré Saint Martin** sur la commune de Pont de Beauvoisin Isère :
 - 3 groupes électropompes submersibles de 6 kW capables individuellement de 173 m³/h et 310 m³/h pour deux pompes en parallèle,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR de la Rue de Belley** sur la commune de Pont de Beauvoisin Isère :
 - 2 groupes électropompe de 13,6 kW capables de 170 m³/h (fosse temps sec),
 - 2 groupes électropompe de 7,4 kW capables de 62 m³/h (fosse temps de pluie),
 - 1 satellite de télésurveillance.
 - Trop-plein (TP PR pt 38 n°1) soumis à autosurveillance
- **PR des Salamandres** sur la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie), dont le trop-plein est soumis à autosurveillance (TP PR pt 73 n°3)
- **PR du Bords de Guiers (Rue des douanes)** sur la commune de Pont de Beauvoisin (38) :
 - 2 groupes électropompe submersibles de 2,4 kW capables de 19 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR des Salines** sur la commune de Pont de Beauvoisin (38)
 - 1 bassin d'orage d'environ 100 m³
 - 2 groupes électropompes submersibles de 22 kW capable individuellement de 80 m³/h.
- **PR des Eteppes** sur la commune de Saint-Jean d'Avelanne (38)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 2 kW capables de 10 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.

- **PR ZI La Baronnie** sur la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie)
- **PR Rue de Forville** sur la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie)
- **PR Les Balcons du Guiers**
- **PR de la Bouvatière** sur la commune de Saint Albin de Vaulserre (38)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 1,7 kW capables de 4,5 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR du Sablon sur la commune de Pressins (38)**
 - 2 groupes électropompe submersibles de 9,4 kW capables de 25 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR de Romagnieu** sur la commune de Romagnieu (38)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 2,4 kW,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR de Chapelu** sur la commune de Domessin (73)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 4,0 kW,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR des Combes** sur la commune de Domessin (73)
 - 2 pompes FLYGT (Xylem).
- **PR de Loridon** sur la commune de Saint Béron (73)
 - 1 groupe électropompe submersibles de 2,4 kW.
- **PR de Beauregard** sur la commune de Belmont Tramonet (73)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 3,6 kW.
- **PR de Tramonet** sur la commune de Belmont Tramonet (73)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 1,4 kW.
- **PR du Gué d'Avaux** sur la commune de Belmont Tramonet (73) intégré au BO du Gué d'Avaux
 - 2 pompes immergées (dont 1 groupe Hidrostal de 7,5 kW et 1 groupe FLYGT Xylem) de 25 m³/h.
- **PR de La Forêt** sur la commune de Saint Genix sur Guiers (73) :
 - 2 pompes KSB Amarex de 5,5 kW
- **PR de Truison** sur la commune de Saint Genix sur Guiers (73) :
 - 2 pompes KSB Amarex de 1,8 kW
- **PR ZA Les Jasmins** sur la commune de Saint Genix sur Guiers (73) :
 - 2 pompes FLYGT de 2 kW

- **PR de Tire-Bergère** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes KSB de 0,75 kW
- **PR de Chef-Lieu** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes KSB Amarex de 0,80 kW
- **PR de Leschaux** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes GUINARD de 1,5 kW
- **PR des marais (Blanchin)** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes KSB de 0,75 kW
- **PR du Borgey (entrée STEP)** sur la commune de St Maurice de Rotherens (73) :
 - 1 pompe JETLY de 0,55 kW

2. Connaissance du patrimoine

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P202.2B)

<i>Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui = 10 / non = 0)</i>	+10
<i>Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (oui = 5 / non = 0)</i>	+5
Sous-total pré-requis 1 (15 points nécessaires)	15 / 15
<i>Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (oui = 10 / non = 0)</i>	+10
<i>Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres : 1 point par tranche de 10% à partir de 50 % jusqu'à 90 % , 5 points si 95% du réseau renseigné.</i>	(88,08%) +3
<i>Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (oui = 10 / non = 0)</i>	+10
<i>Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 1 point par tranche de 10% à partir de 50 % jusqu'à 90 % , 5 points si 95% du réseau renseigné.</i>	0
Sous-total pré-requis 2 (40 points nécessaires)	38 / 45
<i>Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie</i>	0
<i>Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)</i>	Oui mais 0
<i>Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées</i>	Oui mais 0
<i>Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux</i>	0
<i>Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau</i>	0
<i>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent</i>	0
<i>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)</i>	Oui mais 0
TOTAL GENERAL indicateur P202.2B (sur 120)	38/120

2. Usagers et volumes assujettis

Nombre d'usagers

Sur ces 2 dernières années, l'évolution et la répartition du nombre d'usagers sont les suivantes :

Nombre d'usagers (domestiques ou assimilés)	2018	2019
	6 645	6 675

Nombre d'habitants desservis (indicateur D201.0) :
13 484

- Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0) :
0

Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Sur ces 2 dernières années, l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif est la suivante :

Volume en m3	2018	2019
	609 336 m3	619 574 m3

Volumes déversés vers des collectivités voisines

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)

Les effluents collectés au hameau du Gué des Planches sur la commune de La Bridoire (63 usagers) sont déversés puis traités sur la station d'épuration de la CCLA.

Le volume déversé en 2019 est de **4495 m3**.

III. INDICATEURS FINANCIERS

A. TARIFS

La tarification comporte un abonnement (part fixe) et une part variable dont l'assiette correspond au volume d'eau potable consommée (issue du réseau public de distribution ou de sources privées). La facturation est bi-annuelle avec un acompte sur estimation établi au premier semestre puis un solde au deuxième semestre.

TARIFS au 1er janvier 2019

Nature	€ HT
Abonnement semestre	44,29 €
Consommation	1,2024 €/m3

TAXES et REDEVANCES pour le compte des organismes publics

	Taux	Destinataires
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,15 €/m3	Agence De l'eau
TVA	10 %	Trésor public

TARIFS au 1er janvier 2020

Nature	€ HT
Abonnement semestre	45,62 €
Consommation	1,2385 €/m3

TAXES et REDEVANCES pour le compte des organismes publics

	Taux	Destinataires
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,15 €/m3	Agence De l'eau
TVA	10 %	Trésor public

1. Facture type au 1^{er} janvier 2020

- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur P102.0)

	Volume (m3)	Prix unitaire au 01/01/20	Montant au 01/01/20	Montant au 01/01/19	Evolution 2019 à 2020
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement annuel		91,24	91,24	88,58	+ 3,00 %
Consommation	120	1,2385	148,62	144,29	+ 3,00 %
Organismes publics					
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120	0,15	18,00	18	0,00 %
TVA à 10 %			25,79	25,09	
TOTAL TTC			283,65	275,96	+ 2,79 %
Soit le m3 TTC avec abonnement (indicateur P204.0)			2,3637	2,2996	+ 2,79 %

2. Impayés & abandons de créance

- Montant des abandons de créance (indicateur P207.0) :
 - Montant des admissions en non-valeurs réalisées en 2019 : **14 887,38 € TTC (assainissement collectif) et 135,60 € TTC (assainissement non collectif)**
 - Montant des remises gracieuses accordées en 2019 : **5 159,14 € TTC**
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0) :
 - = (Montant des impayés relatifs à la facturation de l'année N-1 au 31/12/N divisé par le montant des factures émises relatives à l'année N-1 au 31/12/N) X 100
 - Taux d'impayés sur les factures de 2017, constaté au 31/12/18 : **3,05 %** (source tableau de bord HELIOS)

B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Epargne

Les équilibres financiers sont étudiés selon les indicateurs suivants (nomenclature M49) et les marges d'épargne ressortant du compte administratif du budget annexe assainissement collectif de l'exercice 2019 :

EXCEDENT BRUT COURANT = Produits réels de fonctionnement courant - Charges réelles de fonctionnement courant (hors charges et produits exceptionnels et financiers)
563 093,79 €

EPARGNE DE GESTION = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette
559 758,35 €

EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement) = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement
420 434,81 €

TAUX D'EPARGNE BRUTE = Epargne brute / Produits réels de fonctionnement
24,95 %

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Le taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

EPARGNE NETTE = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement - Remboursement du capital
171 209,50 €

TAUX D'EPARGNE NETTE = Epargne nette / Produits réels de fonctionnement
10,16 %

2. Dette

EN COURS DE LA DETTE au 31/12/2019 =
3 311 086,47 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE = *En cours de la dette / Epargne brute (indicateur PI53.3)* =
7,88 années

ANNUITE de l'emprunt en 2019 =
388 548,85 €
dont en intérêts : **139 323,54 €** et en remboursement du capital : **249 225,31 €**

La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

3. Amortissements des investissements

ANNUITE en 2019 =
502 532,68 €

QUOTE-PART DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS en 2019 =
209 856,20 €

4. Prime épuration de l'Agence de l'Eau

Son montant en 2019 est de : **43 650,97 €**.

C. TRAVAUX

1. Programmes en cours / reste à réaliser

Reste à réaliser au titre de la programmation 2019

- STRUCTURE GENERALE - Construction STEP Saint Genix sur Guiers 3800 EH et bassin d'orage 500 m3 : 4 006 800 € HT
- SAINT GENIX SUR GUIERS - Rue du Rhône (réhabilitation de la partie amont de l'ovoïde et mise en séparatif de la partie aval du réseau) : 925 000 € HT

Reste à réaliser au titre de la programmation 2018 et 2018 complémentaire

- SAINT GENIX SUR GUIERS - mise en séparatif des rues du Faubourg, Cote Envers et rues adjacentes : 584 000 € HT
- BELMONT-TRAMONET - Dévoiement conduite Beltralog : 25 500 € HT (travaux achevés début 2019)
- PONT DE BEAUVOISIN – Extension réseau La Buquine : 30 000 € HT

Reste à réaliser au titre de la programmation 2017 complémentaire

- SAINT MAURICE DE ROTHERENS - Extension de réseau « Au Gris » (travaux achevés début 2019)
- GRESIN - Extension de réseau « Les Molasses » : 310 000 € HT
- AVRESSIEUX - Extension réseau « Hauts du Bourg » (1ère tranche) : 300 000 € HT

Autres :

- PONT DE BEAUVOISIN SAVOIE : élimination d'un rejet direct au Guiers secteur Hôtel de Ville : *nouveau chiffrage en cours*

2. Schéma directeur / PPI

La **révision du schéma directeur d'assainissement** a été finalisée par délibération, du 17 décembre 2015, complétée par les délibérations du 29 mars 2017, 21 novembre 2017 et 22 mai 2018.

3. Démarrage / réception

Démarrage / en cours en 2019

- AVRESSIEUX Extension du réseau de collecte « les Hauts du Bourg » (2ème tranche - phase I : Montée de Toudan)
- SAINT GENIX SUR GUIERS - mise en séparatif des rues du Faubourg, Cote Envers et rues adjacentes

Réception en 2019

- SAINT MAURICE DE ROTHERENS - Extension du réseau public de collecte « Au Gris »,
- AVRESSIEUX - Extension du réseau de collecte « les Hauts du Bourg » (1ère tranche)
- BELMONT-TRAMONET - Dévoiement de conduite « Beltralog »
- PONT DE BEAUVOISIN – Extension du réseau de collecte à « La Buquine »

- Montant des travaux (exercice 2019) :
609 873,72 € HT
- Subventions perçues : **274 830 €** (Agence de l'Eau) et **75 000 €** (Départements) soit un taux effectif d'environ **57 %** sur l'exercice comptable.

4. Réseaux privés rétrocédés

Néant

5. Renouvellement des réseaux

- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P253.2) :

(ml)	2019	2018	2017	2016	2015
Renouvellement	50	0	0	85	225
Extension	885	390	725	680	1455
Total posé	935	390	725	765	1680

Règle de calcul = (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de : **0,04 % par an**

IV. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

A. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Syndicat assure la compétence obligatoire de contrôles des installations pour les communes de Pont de Beauvoisin (Isère), Pressins, Romagnieu, St Albin de Vaulserre, St Martin de Vaulserre et St Jean d'Avelanne, depuis la mise en place du service en date du 1er janvier 2006.

Depuis le 1er janvier 2013, le syndicat assure la compétence facultative d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Depuis le 1er septembre 2013, la communauté de communes Val Guiers (13 communes) adhère au SIEGA pour la compétence de l'assainissement non collectif. Par ailleurs, le syndicat organise et coordonne des opérations groupées de réhabilitations d'installations à risques, permettant aux propriétaires (maîtres d'ouvrage) de percevoir une subvention du Département (et Agence de l'Eau jusqu'en 2018).

- Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (indicateur P301.0) =
7 197 habitants pour 3 624 dispositifs
- Indice de mise en œuvre de l'ANC (indicateur P302.0) = 100

Il s'agit d'un Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100 :

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

*- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération **OUI 20 NON 0***

*- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération **OUI 20 NON 0***

*- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans **OUI 30 NON 0***

*- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations **OUI 30 NON 0***

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

*- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations **OUI 10 NON 0***

*- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations **OUI 20 NON 0***

*- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange **OUI 10 NON 0***

B. TARIFS

Grille tarifaire en vigueur au 1er janvier 2019 :

Contrôle des installations neuves	250 € HT	275 € TTC	110 € TTC à l'issue de l'examen préalable de la conception 165 € TTC à l'issue de la vérification de l'exécution
Contrôle des installations à réhabiliter	130 € HT	143 € TTC	en totalité à l'issue du contrôle
vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes (tous les 6 ans)	120 € HT	132 € TTC	lissage sur 6 ans : 22 € TTC / an
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	120 € HT	132 € TTC	en totalité à l'issue du contrôle

C. CONTRÔLES

Contrôles en 2019	
Périodique de bon fonctionnement (tous les 6 ans)	185
Conception (installations neuves et réhabilitations)	82
Exécution (installations neuves et réhabilitations)	54

CONTRÔLES depuis la création du service (état au 31/12/19)	
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	1100
Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	1092
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	1432
Installations contrôlées depuis la création du SPANC	3624

Nombre de dispositifs d'ANC par commune (état au 31/12/19)	
PONT DE BEAUVOISIN Isère	191
PRESSINS	352
ROMAGNIEU	657
ST ALBIN DE VAULSERRE	72
ST MARTIN DE VAULSERRE	137
ST JEAN D'AVELANNE	154
PONT DE BEAUVOISIN Savoie	5
DOMESSIN	374
BELMONT-TRAMONET	106
VEREL DE MONTBEL	45
LA BRIDOIRE	201
ST BERON	540
ST GENIX LES VILLAGES	454
ROCHFORT	132
AVRESSIEUX	118
STE MARIE D'ALVEY	82
CHAMPAGNEUX	4
TOTAL	3624

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur P301.3) = 69,6 %



S.I.E.G.A.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DU GUIERS ET DE L'AINAN

27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN

Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60
Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr
www.sie-guiers-ainan.fr

Président : Christian Berthollier